



► Défense et aérospatiale

Faits importants sur le marché

- La France est le 3^e fabricant et exportateur mondial dans ces domaines, après les États-Unis et l'URSS.
- En 1985, cette industrie employait environ 290 000 personnes (1,2 % de la main-d'œuvre totale) et représentait 5,7 % de la production industrielle.
- Les secteurs de l'aéronautique et de l'aérospatiale (carcasses, blocs moteurs et équipement) sont composés d'environ 180 sociétés employant environ 127 000 personnes.
- La France évalue sa part du marché mondial de l'exportation dans le domaine de la défense entre 10 et 12 %, les États-Unis et l'URSS détenant à eux deux 70 % du marché.
- En 1986, les exportations dans le secteur de l'aérospatiale ont représenté 60 % de la production totale et se sont élevées à 8,6 milliards de dollars, dont 31,4 % pour les carcasses et les avions, 18,9 % pour les moteurs et les blocs moteurs, 15,3 % pour les missiles et les armes, 14 % pour les hélicoptères, 13,1 % pour les équipements et l'électronique, et 7,3 % pour l'espace.
- L'industrie française est composée de grandes sociétés connues sur la scène internationale, telles que Thomson-CSF, l'Aérospatiale, Avions Marcel Dassault-Breguet Aviation, Matra, Alcatel Espace, SNECMA et Turbomeca.
- Les importations ont atteint environ 2,5 milliards de dollars en 1985. Les principaux fournisseurs étrangers sont les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et la Grande-Bretagne.
- Le marché public (contrat passé par l'État ou par des organismes publics rattachés à l'État avec un fournisseur privé) est régi par le Code des marchés publics. Celui-ci a pour but d'assurer la concurrence entre fournisseurs et de faire observer les principes établis de gestion et de comptabilité publique.
- Les marchés publics dans le secteur de l'aérospatiale comprennent principalement la construction aéronautique civile et la construction spatiale (y compris les satellites). Dans ce secteur, la France a exporté pour 10,4 milliards de dollars et importé de l'équipement (principalement électronique) pour une valeur d'environ 2,4 milliards de dollars.
- Les intervenants publics sont principalement l'État (par l'entremise de ses différents ministères) et les établissements à caractère administratif ou industriel, ainsi que les collectivités locales.
- L'administration du Code des marchés publics est faite par différents organismes spécialisés (la Commission centrale des marchés, par exemple). Le Code des marchés publics ne distingue pas les entreprises selon leur nationalité.
- La passation des marchés peut se faire par adjudication, par appel d'offres (représente environ 50 % des marchés publics) ou par marchés négociés (représentent près de la moitié des marchés).
- En 1983, le montant total des marchés publics a été d'environ 57,5 milliards de dollars. L'État représente environ 33 % de ce marché et les entreprises publiques, un peu plus de la moitié. Les avenants comptent pour près de 10 % de la valeur des marchés, la part la plus élevée venant de l'État. Ce dernier recourt davantage au marché négocié, sans mise en concurrence (40 % de ses marchés). La défense et les P.T.T. assurent 82 % des marchés de l'État.
- La production française de défense est concentrée dans les secteurs de l'aérospatiale (34 %), l'électronique (29 %) et les armements terrestres (17 %).
- Seulement 7,5 % de la production française dans ce secteur est le fait de l'industrie privée. Sur environ 10 milliards de dollars de commandes publiques, seulement 4 milliards passent par le système des marchés publics. Quant aux importations, qui représentent environ 10 % des commandes publiques, elles semblent porter essentiellement sur le matériel électronique provenant des États-Unis.